



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 Juin 2006

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. CLAUDET
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BEKTHAOUI - BERNARD -
BERTELOOT - Mmes BESSIS - BIOT - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRIOT -
BRUYERE - CHAPUIS - CHEVIGNY - Mme COLOMBET - M. DANIERE -
Mme DARCIAUX - M. DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES -
DETANG - DOUHAIT - DUBOIS - Mme DURNERIN - M. ESMONIN -
-Mme FLAMENT - MM. FOUILLOT - GERVAIS - G. GILLOT - GONDELLIER -
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -
LAURENT - LECHAPT - Mmes LEMOUZY- MANSAT - MM. MARCHAND -
MARTIN - MASSON - MOREAU - NOWOTNY - OBRIOT - PARIS - PERRIN -
PETITJEAN - PINON - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - Mme ROY -
MM. SAUNIE - SOUMIER -

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir M. ESMONIN) - Mme AVENA (Pouvoir à Mme ROY) - M.
BELLEVILLE - Mme BERNARD (pouvoir à M. BERTELOOT) - Mme BLIGNY -
MM. BRENOT (Pouvoir M. PERRIN) - CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) -
DODET (Pouvoir à M. DELATTE) - DUPIRE (Pouvoir à M. PRIBETICH) -
ETIEVANT (Pouvoir à Mme DARCIAUX) - M. FOUCHERES (Pouvoir à M.
CHAPUIS) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à M. MARTIN) - M. J.P GILLOT
(Pouvoir à Mme POPARD) - Mme MASSU (Pouvoir à M. NOWOTNY) -
MM. MILLOT (Pouvoir à M. DANIERE) - MAGLICA (Pouvoir à M. G. GILLOT) -
MENUT (Pouvoir à M. PARIS) - NUDANT (Pouvoir à M. BRIOT) - PILLIEN
(Pouvoir à M. OBRIOT) - ROIZOT (Pouvoir à M. BARBEY) - Mme TENENBAUM

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Compte de gestion 2005 du budget principal et des budgets annexes présenté par Madame le Trésorier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005 ;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Vu l'avis de la Commission :

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Pour extrait conforme,
Le Président

Publié le **30 JUIN 2006**
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

13 JUL. 2006

